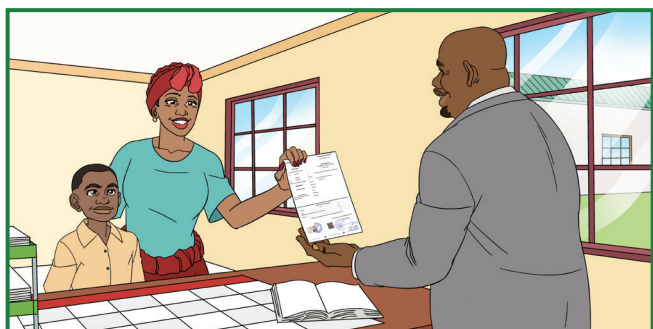
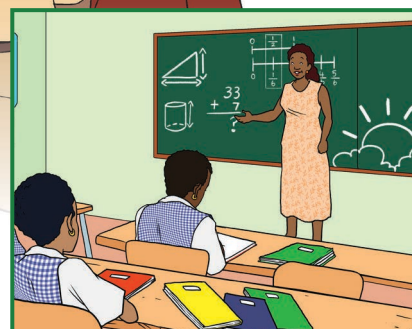


Chers parents,

Le jugement supplétif que nous vous remettons aujourd'hui est un **document officiel** qui remplace l'acte de naissance manquant de votre enfant. **Il lui donne une identité reconnue par l'État.** Grâce à ce document, votre enfant pourra s'inscrire à l'école, passer ses examens, bénéficier de soins de santé, puis une fois majeur, voter.



Gardez précieusement le document, et présentez-le à l'école et au centre de santé lorsqu'on vous le demande.



En protégeant l'identité de votre enfant aujourd'hui, vous préparez un adulte heureux, instruit et prospère demain.

Parlez-en aussi autour de vous : chaque enfant déclaré dès la naissance, c'est une famille plus forte et un avenir meilleur pour votre communauté.



Ensemble, protégeons l'avenir de vos enfants en établissant leur acte de naissance dès leur naissance.

A propos d'ICI :

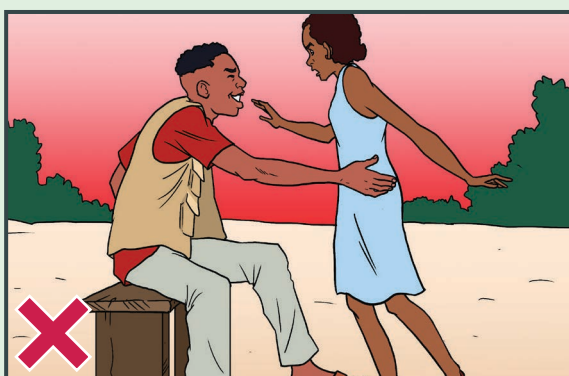
La Fondation ICI lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao et du café en Afrique de l'Ouest. Nous travaillons en Côte d'Ivoire depuis 2007, afin d'améliorer la vie des enfants et des adultes dans les communautés.



L'ensemble des activités d'ICI dans les communautés sont gratuites. Aucune contribution financière n'est demandée.



Rapporter un abus



Vous avez été victime ou témoin d'un abus commis par un agent d'ICI ou un de ses partenaires ?
De l'argent vous a été demandé en échange de ce document ?

Rapportez cet abus à :

Appel/SMS : 01 70 20 20 20

ou envoyez un mail à :

signalement@cocoainitiative.org

